

## NATUREL Jacques

(1923-)

5<sup>e</sup> Régiment d'infanterie

### • Éléments biographiques :

Né le 11 décembre 1923 à **Nouméa** (Nouvelle-Calédonie).

### • Carrière militaire et campagnes :

Engagé volontaire pour la durée de la guerre au titre des Forces Françaises libres (FFL) à **Sydney** (Australie) le 13 janvier 1943, il est dirigé sur l'Angleterre. Dirigé après son arrivée à Londres le 11 mai sur le camp de **Camberley** il est admis à l'École militaire des cadets de la France libre (EMCFL), située à **Ribbesford** (Worcestershire, Angleterre) le 18 juillet 1943 (promotion « 18 juin »).

Sorti de l'EMCF le 1<sup>er</sup> juin 1944 avec le grade d'aspirant, il est affecté au Bureau Central de Renseignement et d'Action (BCRA) de **Londres**. Parachuté dans la Creuse le 10 juin 1944, il effectue une mission d'encadrement d'unités des Forces françaises de l'intérieur (FFI). Sa mission terminée, dirigé sur **Paris** le 7 octobre par ordre du BCRA et affecté au 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 10 décembre avec lequel il participe à la campagne de libération de la France (Vosges, Alsace et Royan).

Il participe à l'occupation de la zone française de Rhénanie et de Hesse-Nassau.

Promu au grade de sous-lieutenant de réserve d'infanterie coloniale le 1<sup>er</sup> juin 1945, il est affecté à l'École interarmes de **Fontainebleau** puis à l'école des cadres de Diez le 25 septembre 1945.

Embarqué à Marseille le 14 mars 1946 à destination de la Nouvelle-Calédonie, il débarque à **Nouméa** le 21 mai et est démobilisé le 22 juin.

Il est nommé lieutenant de réserve à titre définitif par décret du 27 décembre 1954.

### • Décorations et citations :

Par la loi du 17 mars 1954, il se voit octroyer le titre de Saint-cyrien. « *Les anciens élèves de l'école militaire des cadets de la France libre, ayant satisfait aux examens de sortie de cette écoles sont considérés, à tous point de vue, comme issus de l'École spéciale militaire<sup>1</sup>* ».

---

*Cette fiche biographique a été rédigée à partir de documents identifiés et consultés dans les archives du Service historique de la Défense (SHD) sur les sites de Vincennes, Caen (DAVCC) et Pau (CAPM). Les archives des Départements et Régions d'Outre-mer et celles de Collectivités d'Outre-mer ont également été mobilisées. Parfois lacunaires, ces sources écrites indispensables pour le travail de l'historien peuvent toutefois présenter des données contradictoires. Il peut en résulter des différences d'orthographe (noms et lieux) et de dates qui seront précisées en notes de bas de page.*

---

<sup>1</sup> Loi n° 54-292 du 17 mars 1954, « Anciens élèves de l'école militaire des cadets de la France libre : prise de rang dans les grades d'officier », JORF, 18 mars 1954, p. 2372.